Compte rendu de la bilatérale « Salaires »

URGENCE SALAIRE !
LUTTONS + POUR GAGNER +

Dans le cadre de réunions bilatérales sur la question salariale, organisées par la Direction à la suite de la grève nationale du 20 octobre 2009 pour rencontrer les organisations syndicales représentatives, la Fédération CGT des Cheminots a été reçue le mardi 15 décembre 2009.

La Direction s'est défendue de préparer une future négociation salariale, mais elle souhaitait, lors de cet échange, aborder la situation des salaires à la SNCF à l'issue de l'année 2009.

Pour la CGT, la situation est malheureusement alarmante car les cheminots ont subi une nouvelle année d'austérité salariale, marquée par des mesures d'augmentations générales lamentables (+0,3% au 1er octobre) et par une baisse sensible de leur pouvoir d'achat.

Les cheminots retraités, pour leur part, ont eux aussi subi une dégradation sans précédent de leur pouvoir d'achat du fait de la désindexation des pensions sur les salaires, suite à la réforme gouvernementale de notre régime spécial que nous avons combattue.

Ainsi, aux réorganisations et restructurations conduites à marche forcée, à la dégradation des conditions de vie et de travail, à l'incertitude quant à l'avenir du Service Public SNCF, s'ajoutent la précarité et les difficultés financières pour nombre de cheminots et leur famille.

Alors que l'inflation repart à la hausse (+3,3% pour les produits pétroliers, +2,5% pour les loyers et l'eau) et que le SMIC devrait être revalorisé de +0,5 au 1er janvier 2010, il y a urgence à ouvrir de véritables négociations salariales à la SNCF.

La stratégie de la Direction, visant à individualiser la rémunération des cheminots par le recours à de multiples primes (GEXCI, GIR…), ne vise qu'à intégrer les cheminots aux orientations de l'entreprise et ne répond pas aux véritables problèmes du pouvoir d'achat des cheminots.

Seules de véritables et significatives augmentations générales de salaires en pourcentage, sont de nature à améliorer la situation financière des cheminots et à assurer le juste paiement des qualifications.

LA CGT EXIGE DONC :

- ✓ **Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots et des pensions de retraite permettant, entre autres, de porter à 1600€ brut le salaire minimum d'embauche,**

Fédération CGT des cheminots 263, rue de Paris – Case 546 – 93515 Montreuil Cedex- TEL: 01 49 88 61 00 FAX : 01 48 57 95 65 - e.mail : coord@cheminotcgt.fr - Site :http://www.cheminotcgt.fr

- ✓ **Un plan de rattrapage du contentieux salarial par des augmentations générales,**
- ✓ **La revalorisation de la prime de travail, des gratifications de vacances et d'exploitation,**
- ✓ **La création d'un véritable 13ème mois,**
- ✓ **L'amélioration du déroulement de carrière,**
- ✓ **L'alignement de l'indemnité de résidence des zones 2 et 3 sur la zone 1 avec intégration dans le traitement,**
- ✓ **La suppression de la position B4 et la création de D2 19,**
- ✓ **La revalorisation des indemnités et allocations,**
- ✓ **L'alignement du minimum de pension sur le salaire d'embauche,**
- ✓ **Le maintien, pour les pensions de retraite, de la péréquation sur l'évolution des salaires…**

Seule la mobilisation et le rapport de forces peuvent nous permettre d'obtenir satisfaction sur nos légitimes revendications.

En ce sens, la CGT, qui a mis en débat la perspective d'une action nationale tous services au début 2010, entend porter fortement la question de l'augmentation des salaires et pensions.

D'ores et déjà, la CGT appelle ses syndicats et sections de retraités à multiplier les initiatives revendicatives locales sur ce dossier, pour peser sur la Direction SNCF, pour que s'ouvrent rapidement de véritables négociations.

ENSEMBLE, GAGNONS DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES BÉNÉFIQUES A TOUS !

Je souhaite :

☐ prendre contact

☐ me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Etablissement : .....

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la Fédération CGT des Cheminots - 263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil Cedex

Ce bulletin est aussi disponible en ligne sur notre site internet : www.cgtcheminot.fr

Montreuil, le 17 décembre 2009